

N/REF : 15/05/2025 11H56 C:000053 I:02312
V/REF : AC/C19428
V/Email reçu le Jeudi 15/05/2025 a 11H56

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BCRA
IMMEUBLE : BACCARAT - BCRA
72/76, AVENUE WILLY BRANDT
.
44400 REZE

Rennes, le 28 Mai 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLÉE 76 BRANDT - MME BLANDIN 06 67 31 17 91
LOGEMENT N° 120288, PORTE N°C14, 1° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : REBOUCHAGE PLACO ET ENDUIT DE FINITION (SUITE RECHERCHE DE FUITE)
Donneur d'ordre : Mme C. CHOPIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 22/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REFECTION PLACO A L'ENDUIT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : 1505: MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
4,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 22/05	1	50,00	200,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	20,00	20,00
TOTAL H.T.				220,00
T.V.A. a 20,00%				44,00
TOTAL T.T.C.En EURO				264,00

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.